

PROCÈS-VERBAL du
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL
SÉANCE du 18 MARS 2021 à 8h50
(en classe virtuelle)

Ont participé à cette instance :

Représentants de la Direction des services de l'Éducation nationale

Madame Valérie DEBUCHY, Directrice académique
Madame Claudine LAJUS, Directrice académique adjointe
Monsieur Sylvain DEMONT, Secrétaire général
Madame Christèle GUYONNET, Directrice de Cabinet

Représentants des personnels

FSU

Monsieur Dominique CHAUVIN
Madame Maud COUTANT
Madame Laurence GADUEL
Madame Elsa GALEY
Madame Marie OCANA

UNSA Education

Monsieur Luc MICHEL
Monsieur Boris POGER

FNEC-FP-FO

Monsieur Ludovic PELISSON

SNALC-FGAF

Monsieur Franck MOULS

CGT Educ'action

Monsieur Luc PERRIN

Monsieur le secrétaire général, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 9 h 08. Il rappelle que ce CTSD a lieu en raison du vote unanimement défavorable prononcé par les organisations syndicales lors de la séance du 11 mars dernier.

L'UNSA-Education informe que plusieurs écoles ont contacté le syndicat pour indiquer qu'elles sont touchées par la COVID. Aucun remplaçant n'est disponible, les enfants sont livrés à eux-mêmes dans la cour de récréation et l'Éducation nationale envoie des animateurs pour les surveiller. La situation est inquiétante et les enseignants ne vont

pas bien moralement. L'UNSA-Education souhaite savoir si d'autres écoles sont dans la même situation, ainsi que les solutions proposées par l'administration pour régler les problèmes.

Monsieur le secrétaire général indique que la problématique du remplacement est liée à la crise sanitaire. Pour ce qui est de l'état des lieux précis des écoles touchées, il est difficile à établir car la situation évolue chaque jour. Le service des remplacements essaie d'apporter une réponse à chaque situation. Compte tenu de la pénurie de remplaçants, l'académie pourrait se tourner très rapidement vers le recrutement de contractuels.

L'UNSA-Education souhaite connaître les directives données par l'administration aux écoles touchées.

Madame la directrice académique indique que le Recteur va organiser une réunion sur la question du remplacement dans le premier degré. Elle rappelle que le gouvernement envisage la fermeture des écoles en dernier recours. Le déploiement des tests antigéniques dans les collèges et lycées et des tests salivaires dans les écoles du premier degré est en cours. L'administration a mis en place une « fiche-réflexes » qu'elle communiquera aux organisations syndicales. Le directeur d'école est en charge d'établir le « tracing » lorsqu'un cas positif est signalé. Il a pour rôle d'établir la liste des cas-contacts et doit signaler si l'enfant a déjeuné au service de restauration scolaire ou a fréquenté l'accueil périscolaire.

L'UNSA-Education estime que l'Agence régionale de santé se trouve dépassée par les événements, raison pour laquelle un manque de réactivité est constaté.

Madame la directrice de cabinet souligne qu'il ne s'agit absolument pas d'un manque de réactivité de la part de l'Agence régionale de santé et de tous les acteurs concernés, mais d'une problématique liée au nombre de cas à traiter. Les absences à remplacer sont une réalité quotidienne pour l'administration de l'Education nationale.

La FSU souhaite connaître l'état des lieux des classes fermées et le nombre de tests en collège. Pour l'état des lieux des classes fermées, une publication hebdomadaire des statistiques existe sur le site du rectorat.

Madame la directrice de cabinet informe de l'existence de plusieurs types de campagne pour les tests : les campagnes menées par les infirmières scolaires en équipe mobile (couvrant 2 à 3 collèges par semaine), celles menées par l'AP-HP (couvrant 2 à 3 collèges par semaine) et des actions ponctuelles des infirmières dans leurs établissements. Les tests étant réalisés sur la base du volontariat, la totalité des élèves et des personnels ne sont pas testés.

Madame la directrice académique rappelle l'importance du respect des gestes barrières et des problématiques d'éviction, suite à l'absence de plans de table dans les services de restauration scolaire. Par ailleurs, le personnel adulte encadrant les élèves doit également se montrer irréprochable au niveau du respect des gestes barrières.

L'UNSA-Education souhaite obtenir des informations sur le déploiement des tests salivaires dans les établissements du premier degré.

Madame la directrice académique indique que la DSDEN a pris contact avec les laboratoires qui sont en mesure de pratiquer ces tests dans les écoles. Les écoles retenues en priorité seront celles où le taux d'incidence est le plus élevé. Quatre à six écoles sont dépistées chaque semaine. La DSDEN essaie d'augmenter la cadence auprès des laboratoires, mais compte tenu de l'étendue du département, elle travaille avec beaucoup de laboratoires et chaque laboratoire a sa propre organisation. La DSDEN recherche systématiquement des personnels pour venir en appui de ces opérations : circulation des élèves, étiquetage des flacons, fermeture des flacons. Elle est en cours de recrutement de médiateurs de lutte anti-COVID et sollicite l'appui des mairies, qui peuvent mettre globalement à disposition une à deux personnes.

L'UNSA-Education demande si les familles des élèves doivent donner leur consentement.

Madame la directrice académique répond que la réponse est affirmative : sans ce formulaire, le dépistage ne peut pas être pratiqué sur l'élève.

L'UNSA-Education souhaite savoir si les enseignants sont sollicités pour aider au recueil des prélèvements. Madame la directrice académique indique que la réponse est négative.

Monsieur le secrétaire général indique que les éléments de réponse sollicités par les organisations syndicales leur seront transmis dans le courant de la semaine suivante et invite à passer à l'ordre du jour de la séance.

La FSU communique qu'elle a appris en CTA qu'il n'y aurait pas de création de poste de CPE. La Seine-et-Marne aurait pourtant besoin d'un plan de rattrapage afin d'affecter un deuxième CPE dans les collèges de plus de 600 élèves. Elle souhaite savoir si la répartition a eu lieu et selon quels critères.

Monsieur le secrétaire général indique que les créations d'emplois sont déterminées par la loi de finances. L'académie de Créteil n'ayant pas été dotée en nouveaux emplois, elle doit répartir l'enveloppe en tenant compte des ouvertures d'établissements à Valenton et Pierrefitte. Madame la directrice académique a fait valoir la situation de la Seine-et-Marne auprès de l'académie. La problématique de création d'emplois existe également pour les postes d'adjoint au chef d'établissement, de CPE, d'infirmières, d'AED ...

La FSU intervient sur l'audience qui s'est déroulée pour le collège « **Pierre de Montereau** ». Elle souhaite savoir si le tableau de répartition des moyens relève de la compétence du conseil d'administration.

Monsieur le secrétaire général explique que le tableau de répartition des moyens (TRM) est un outil technique et ne fait pas l'objet d'un vote en CA. Le vote a lieu sur la répartition disciplinaire.

Madame la directrice académique rappelle que la concertation avec l'équipe pédagogique doit avoir lieu en amont de la présentation de la répartition disciplinaire en CA, lors des conseils pédagogiques. Lors de cette instance, les équipes pédagogiques proposent leurs projets et définissent leurs priorités.

Monsieur le secrétaire général rappelle que la création ou la suppression d'un poste ne dépend pas de l'établissement, il s'agit d'un choix arrêté par le département. L'équilibre de la répartition des heures HP/HSA doit être considéré en premier lieu.

La FSU revient sur la question des deux HSA obligatoires.

Monsieur le secrétaire général indique que l'administration considère le volume horaire alloué par établissement dans sa globalité. La répartition des heures s'effectue en fonction du nombre d'heures obligatoires et du nombre de classes. L'aspect humain est bien évidemment pris en compte, afin de préserver les emplois et d'apporter une cohérence aux emplois du temps des enseignants et des élèves. Monsieur le secrétaire général ajoute que certains enseignants sont volontaires pour effectuer des heures supplémentaires.

Monsieur le secrétaire général indique que deux ajustements ont été proposés aux mesures présentées le 11 mars : la création d'une chaire de mathématiques au collège « **Mon Plaisir** » de Crécy-la-Chapelle et la suppression d'une chaire de physique-chimie au collège « **Parc Frot** » de Meaux. Monsieur le secrétaire général complète son propos en indiquant que l'administration a tenu compte des échanges paritaires, en créant une structure divisionnaire supplémentaire au collège « **Erik Satie** » de Mitry-Mory. Deux structures divisionnaires avaient été créées l'an dernier suite aux interventions des organisations syndicales.

La FSU interroge sur la suppression du poste de physique-chimie à Meaux.

Monsieur le secrétaire général informe que ce poste étant devenu vacant suite aux opérations de mobilité, aucun personnel n'est victime d'une mesure de carte scolaire.

La FSU estime qu'il y a donc eu 24 suppressions de postes et la création de 2 ULIS réservées aux enseignants du premier degré.

Monsieur le secrétaire général explique que les postes d'ULIS Collèges sont financés sur la dotation allouée, en vue d'accueillir des enseignants du 2nd degré titulaires du CAPPEI. L'administration souhaiterait que tous ces postes soient occupés par des enseignants du 2nd degré, titulaires du CAPPEI.

L'UNSA-Education revient sur la situation d'une enseignante qui exerce dans une ULIS spécialisée dans les troubles auditifs, mais qui se trouve actuellement en formation.

Monsieur le secrétaire général informe que cette enseignante aura vocation à exercer ses fonctions dans une autre ULIS après la fin de sa formation.

La FSU intervient sur l'enseignement de la technologie au collège. Elle déplore l'absence de recrutements dans cette discipline, la suppression des dédoublements et le fait que les élèves soient systématiquement regroupés en classe entière. Elle souhaite savoir si tous les élèves bénéficient d'un enseignement en technologie dans les collèges et se demande si la suppression de l'enseignement de cette discipline n'est pas le but ultime poursuivi par le ministère.

Monsieur le secrétaire général indique ne pas être en mesure de répondre à cette interrogation, qui relève d'une portée nationale. Au niveau 6^{ème}, la création d'un « pôle sciences » devrait agréger à terme les disciplines de technologie, physique, chimie et mathématiques.

La FNEC-FP-FO observe que de plus en plus de contractuels remplacent les titulaires.

Monsieur le secrétaire général indique qu'une partie de la réponse se trouve dans la loi du 6 août 2019, relative à la transformation de la fonction publique.

Recueil de l'avis de l'instance sur les propositions d'ajustements

La FSU vote défavorablement. Elle reconnaît la cohérence des ajustements apportés par l'administration, mais ne peut néanmoins se satisfaire de la situation du collège « **Pierre de Montereau** » et de la suppression de 22 postes.

L'UNSA-Education fait part d'un vote défavorable, en raison d'une dotation jugée très largement insuffisante pour couvrir les besoins, et d'une abstention, en vue de saluer les légers ajustements effectués par l'administration et l'écoute dont les organisations syndicales bénéficient au sein de cette instance.

La CGT-Educ'Action maintient le vote défavorable qu'elle avait émis lors du premier CTSD, en rappelant qu'elle est fortement opposée au recours aux HSA et à la contractualisation.

La FNEC-FP-FO maintient son vote défavorable pour les mêmes raisons.

Le SNALC-FGAF vote défavorablement, en raison d'un certain nombre de situations qu'elle juge critiques au sein des établissements. Elle déplore le nombre d'heures allouées et la suppression de 22 postes, mais souligne qu'elle ne remet pas en cause le travail de l'administration.

POUR : 0
CONTRE : 9
ABSTENTION :1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h21.

L'inspectrice d'académie

La secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint de séance

Valérie DEBUCHY

Maud ROBERT

XXX